

DECISION

OBJET : Saint-Sernin-du-Bois - Convention d'occupation temporaire du domaine public

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire à compter du 22 décembre 2023, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Considérant que la CUCM est propriétaire d'un réservoir d'eau potable et d'une station de pompage situés sur la commune de Saint-Sernin-du-Bois, et dénommés site des Bruyères,

Considérant que le SMEMAC a sollicité la CUCM afin de pouvoir occuper le réservoir et la station de pompage, dans le but notamment d'apporter des modifications au surpresseur du site afin d'assurer la distribution en eau potable de la commune d'Antully,

DECIDE ce qui suit :

- De conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public avec le SMEMAC (Syndicat mixte de l'eau Morvan Autunois Couchois) concernant l'occupation du site de la station des Bruyères ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit auprès du Tribunal Administratif de DIJON (22 rue d'Assas- 21000 DIJON) soit par courrier, soit par l'application informatique "Télérecours " accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication ou à compter de la réponse de la CUCM si un recours administratif a été préalablement déposé ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 4 mars 2024

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 11 mars 2024
et publié, affiché ou notifié le 11 mars 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.